



Mairie de
MAULEVRIER SAINTE GERTRUDE
 540, rue Saint Léonard
 76490

 Tél 02.35.96.25.56
 Fax 02.35.96.59.93

L'an deux mil seize, le 28 janvier, à 18 h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Claudine SAVALLE, Maire, à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le dix-huit janvier deux mil seize.

Étaient présents: Mesdames BERGOUGNOUX Laure, FLORENTIN Marthe, RZEWUSKI-GIRARD Danuta, et SAVALLE Claudine, et
 Messieurs BARRET Jean-Marin, DELANOS Jean-Louis, GOSSELIN Edouard, LEMAIR Boris, MALANDAIN David, et VERSRAETEN Alexandre.

Étaient absents : Madame DURAND Sandrine excusée et donnant procuration à Monsieur Boris LEMAIR, Madame O'BRIEN Elodie excusée et donnant procuration à Monsieur David MALANDAIN, Monsieur Mathieu GUILLET excusé et donnant procuration à Madame Laure BERGOUGNOUX, Monsieur CIVES Mario.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 14, il a été procédé à la nomination du secrétaire, conformément à l'art. L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales.

Monsieur VERSTRAETEN Alexandre a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal a été adopté par onze voix pour et une abstention.

Ordre du jour :

- Subventions aux associations
- Subvention DETR
- Travaux de restauration du tableau de SACQUESPEE, église de Sainte Gertrude
- Vote des taux communaux 2016
- Tarifs communaux
- Maintien de la police intercommunale suite au passage de la CVS en communauté d'agglomération
- Avis sur le projet de PLH Caux vallée de Seine 2016-2021
- Avancement de grade, création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Questions diverses

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un problème a eu lieu lors de la réservation de la Salle polyvalente, en effet un particulier et une association de Maulévrier ont réservé à la même date, afin de s'excuser de cette erreur Madame le Maire offrira un présent lors d'une prochaine manifestation de cette association

◆ Subventions aux associations

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents vote l'attribution des subventions 2016 :

Subventions aux Associations Communales :

➤ L'Amicale Laïque :	1 250.00 €
➤ Le C.C.A.S.	6 500,00 €
➤ Le Club des Anciens	1 250.00 €
➤ RAM DAM	900.00 €

➤ Union Sportive des Vallées	900,00 €
➤ Association Parents et Amis De l'Ecole des 2 Villages	500,00 €

Subventions aux autres Associations :

➤ Amicale des Pompiers :	100,00 €
➤ Jardins familiaux de Caudebec en Caux	100,00 €
➤ Bateau de Brotonne	300,00 €
➤ Association des Parents d'élèves du Collège de Caudebec en Caux	50,00 €
➤ Coopérative scolaire de Maulévrier Ste Gertrude (soit élèves 84 x 35€ = 2940 €)	35,00 €

◆ **Demande de subvention dotation équipement des territoires ruraux**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'isolation de la toiture, ainsi que du remplacement de la chaudière pour la Salle polyvalente, elle précise que cette opération est éligible à la subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 (DETR) et propose au Conseil municipal de solliciter cette subvention de l'Etat (DETR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
- D'autoriser le Maire à signer les pièces s'y rapportant

◆ **Travaux de restauration du Tableau de SACQUESPEE, église de Sainte Gertrude**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation va être lancée auprès de plusieurs restaurateurs afin d'estimer les travaux de restauration pour un tableau de SACQUESPEE à l'Eglise de Sainte Gertrude. Des financements seront demandés auprès de l'Etat, du Département et de la fondation du Patrimoine.

◆ **Taux communaux 2016**

Madame le Maire rappelle que comme chaque année il est nécessaire de voter le taux des 3 taxes communales.

Madame le Maire indique qu'elle souhaite que les taxes communales ne soient pas augmentées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de voter les taxes de la façon suivante :

- Taxe Habitation	8.00 %
- Taxe Foncière	15.30 %
- Taxe Foncière non Bâtie	35.56 %.

◆ **Tarifs communaux : tarifs garderie péri-scolaire 2016**

A compter du 18 avril 2016, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de la garderie péri-scolaire pour le soir, soit :

- 2,50 € le soir.

soit une augmentation de 0.50 €

◆ **Maintien de la police intercommunale suite au passage de la CVS en communauté d'agglomération**

Madame le Maire expose :

« Par délibération du 20 juin 2006, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Port-Jérôme avait décidé de mettre en place une Police Municipale Intercommunale à la demande des maires pour répondre à leurs besoins en matière de sécurité publique et de problématique environnementale. Elle est désormais constituée de 23 agents.

Suite au passage de la CVS en communauté d'agglomération, il faut, afin de se mettre en conformité avec le Code de la Sécurité Intérieure adopté en 2012, procéder à un nouveau vote des communes membres confirmant le maintien de la création de la police municipale intercommunale et procéder au renouvellement de la convention relative aux gardes champêtres. »

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

Vu l'article L512-2 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 9-6 des statuts de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus

Après en avoir délibéré, décide :

- **De se prononcer favorablement à la création de la Police Municipale Intercommunale,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative aux Gardes-Champêtres**

◆ **Avis sur le projet de PLH Caux vallée de Seine 2016-2021**

Madame le Maire expose :

« Par délibération en date du 28 janvier 2014, la Communauté de communes Caux vallée de Seine a lancé la révision de son Programme Local de l'Habitat. Une première phase d'étude a permis de déterminer les besoins et enjeux en matière d'habitat. Une deuxième phase, en concertation étroite avec élus et partenaires de l'habitat, a permis de définir les grandes orientations stratégiques, et les objectifs de production de logements, savoir la construction de 1 760 logements dont 420 logements locatifs aidés et 130 logements en accession sociale. Ces objectifs de construction ont été déclinés sur les 47 communes du territoire Caux vallée de Seine.

Le rythme de construction reste dynamique, tout en privilégiant la construction dans les pôles urbains. Cette ambition, si elle est atteinte, devrait permettre l'accueil de 2 300 personnes supplémentaires sur le territoire Caux vallée de Seine.

Le projet de PLH a fait l'objet de plusieurs réunions de concertation, groupes de travail ou encore d'ateliers thématiques afin que chaque commune ait la possibilité de s'exprimer en vue de s'accorder vers un projet commun.

Le programme d'actions a pu être défini et 21 actions ont été déclinées afin de mettre en œuvre la futur politique communautaire de l'Habitat des six prochaines années. Cette dernière sera marquée par des ambitions fortes en terme de construction et de rénovation de logements, de maîtrise foncière, ou encore de suivi et d'animation du PLH. Un budget de 852 000 € annuel, à enveloppe fermée, lui sera associé.

Par délibération en date du 3 novembre 2015, la Communauté de communes Caux vallée de Seine a arrêté le Programme Local de l'Habitat et l'a transmis pour avis aux quarante-sept communes du territoire.

Au vu de ces avis, une délibération sera à nouveau soumise au conseil communautaire pour amender en tant que de besoin le projet de PLH qui sera alors transmis au Préfet. Ce dernier sollicitera l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Au terme de ces consultations et des éventuelles modifications, le PLH pourrait être définitivement adopté en conseil communautaire au 2^{ème} trimestre 2016

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les articles L302-1 à L302-2 et R303-2 à R302-13 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 28 janvier 2014 engageant la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat Caux vallée de Seine (2016-2021)

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 novembre 2015 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat Caux vallée de Seine (2016-2021),

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, décide d'approuver le PLH mais d'émettre la réserve suivante :

- **Le Conseil Municipal souhaite le maintien des aides aux bailleurs sociaux pour la production de logements neufs suivants des critères qualitatifs.**

♦ **Avancement de grade du personnel communal**

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un adjoint administratif 1^{ère} classe peut être promu au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à condition d'avoir atteint le 5^{ème} échelon et comptant au moins 6 ans de services effectifs dans son grade.

Madame Sophie PELEAU remplit les conditions et peut accéder au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Madame le Maire soumet cette proposition au Conseil Municipal qui, après délibération acceptée à l'unanimité.

♦ **Décision modificative au budget du lotissement « les Caillouets »**

Dépenses de fonctionnement

INTITULE	Chapitre	Montants	Montants
Terrains aménagés – 040	3555	- 406.00 €	
Intérêts réglés à échéance	66111		+ 406.00 €
Variation des stocks de terrain aménagés - 042	71355		- 406.00 €

♦ **Achat matériel pour les espaces vert**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la tronçonneuse qui sert actuellement à l'entretien des espaces verts, est en panne il est donc nécessaire de la remplacer.

Cette dépense sera imputée au compte 2188 du budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide l'achat d'une tronçonneuse.

♦ **Achat de matériel pour la commune**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acheter une sono portative, ainsi que d'acquérir un pc portable et un projecteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve ses achats. Ces dépenses seront inscrites en investissement au budget 2016.

♦ **Commande d'arbres au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat d'arbres auprès du PNRBSN pour la mise en place d'une haie au parking de la Mairie pour un montant de 213.92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve cet achat. Cette dépense sera inscrite en investissement au budget 2016.

♦ **Informations diverses**

- Madame FLORENTIN a demandé des devis auprès des pompes funèbres afin de mettre à jour les reprises de concessions au cimetière de Maulévrier Sainte Gertrude. Il semble que l'entreprise BURETTE soit la mieux placée.
- Monsieur BARRET informe les élus qu'il faudrait prévoir des travaux derrière l'église, une gouttière est cassée. Monsieur DELANOS ira voir sur place avec les employés communaux.
- Monsieur GOSSELIN demande si il est possible de prévoir l'enfouissement à Sainte Gertrude des lignes téléphone et électrique. Monsieur LEMAIR va contacter le SDE à ce sujet
- Monsieur MALANDAIN donne des infos sur le centre de loisirs.
- Monsieur VERSTRAETEN a reçu une demande concernant une pose de miroir Rue de l'Ancienne Route, un devis va être demandé.

Le terrain de foot a été dévasté par des sangliers une déclaration de sinistre va être demandé auprès de la Fédération des Chasseurs.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 19h55

BERGOUGNOUX Laure

DURAND Sandrine

FLORENTIN Marthe

O'BRIEN Elodie

RZEWUSKI-GIRARD Danuta

SAVALLE Claudine

BARRET Jean-Marin

CIVES Mario

DELANOS Jean-Louis

GOSSELIN Edouard

GUILLET Mathieu

LEMAIR Boris

MALANDAIN David

VERSTRAETEN Alexandre